

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2012

Date de la convocation : 16 février 2012 Date affichage: 16 février 2012	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille douze, le vingt et un février, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le seize février 2012, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.</i>	Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, GUIOCHON Rémy, BARBOT Patrice, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, Hervé SABOURIN, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette,
Invitée : Mme DUCHEIN, comptable, Trésorière de Prahecq Secrétaire de séance C. BAVEREL, secrétaire de mairie	Absent(s) excusé(s) : VIAUD Joëlle

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès verbal du 24 janvier 2012
-----------	--

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2.	Adoption du compte de gestion 2011 de la commune	D/2012-0010
<i>Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-19-15.01 (MI48966672)</i>		<i>Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-011-D</i>

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique Pougard, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par Madame Laurence Duchein, comptable et receveur de Prahecq,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le comptable précité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et maire de la commune, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

3.	Adoption du compte administratif 2011 de la commune	D/2012-0011
<i>Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-19-15.01 (MI48966672)</i>		<i>Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-011-D</i>

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique Pougard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Alain Fort, maire ; considérant que Monsieur Alain Fort, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011 les finances de la commune ; **approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011 tel qu'il est présenté :**

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	235.035,12	013 – Atténuations de charges	20.979,82
012 – Charges de personnel	385.891,76	70 – Produits des services du domaine	76.220,30
014 – Atténuation de produits		73 – Impôts et taxes	506.306,20
65 – Charges de gestion courante	81.152,44	74 – Dotations et participations	334.688,97
66 – Charges financières	32.784,89	75 – Autres produits de gestion courante	25.015,79
67 – Charges exceptionnelles	4.402,27	76 – Produits financiers	27,47
		77 – Produits exceptionnels	3.638,27
<i>Opérations d'ordre :</i>		<i>Opérations d'ordre :</i>	
042 – amortissements	5.086,69	042 – travaux en régie	4.941,81
TOTAL	744.353,17 €	TOTAL	971.818,63 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - Section d'investissement					
Dépenses	2011	R.A.R	Recettes	2011	R.A.R
- Dépenses financières	102.543,90	1.490	- Recettes financières	151.064,41	
- Dépenses d'équipement : <i>opérations ci-après</i>	463.786,09	87.000	10 - Dotation fonds divers et réserves	69.246,36	
<i>Bâtiments communaux</i>	71.868,64	22.000,00	1068 - excédents fonctionn capitalisés	81.818,05	
<i>Travaux de voirie</i>	71.675,40	20.800,00	- Recettes d'équipement	379.432,76	
<i>Extension des réseaux</i>		4.000,00	13 – Subv. d'investissement non transféré.	108.432,76	16.000
<i>Signalétique</i>	2.572,68		16 – Emprunts et dettes assimilées	271.000,00	
<i>Achat et réparation de matériel</i>	50.032,59	3.200,00			
<i>Etudes aménagements projetés</i>	1.276,48	12.000,00			
<i>Achat de terrains</i>	4.100,20				
<i>Aménagement centre bourg</i>	262.260,10	25.000,00			
- opérations d'ordre	9.027,17		- opérations d'ordre	9.165,05	
040 – Travaux en régie	4.941,81		040 - Opérations d'ordre de transfert	5.086,69	
041 – opérations patrimoniales	4.078,36		041 – Opérations patrimoniales	4.078,36	
TOTAL	575.350,16€	88.490 €	TOTAL	539.662,22 €	16.000 €

4. Affectation du résultat d'exploitation 2011 de la commune	D/2012-0012
<i>Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-19-15.02 (MI48966662)</i>	<i>Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-012-DE</i>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Fort, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 et considérant qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et constatant qu'il présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2010	Part affectée investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011	RESTES À REALISER	Résultats à affecter
INVESTISS	- 21.518,05 €		- 35.687,94 €	-57.205,99 €	Dépenses 88.490,00 € Recettes 16.000,00 €	- 129.695,99 €
FONCTIONN.	+ 287.194,04 €	- 81.818,05 €	227.465,46 €	+ 432.841,45 €		+ 432.841,45 €
					RESULTAT	+ 303.145,46 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, à l'unanimité **décide d'affecter ce résultat comme suit :**

Excédent global cumulé au 31 décembre 2011	303.145,46 €
○ Affectation obligatoire à l'autofinancement et à l'exécution du virement prévu au budget primitif (1068)	129.695,99 €
○ Solde disponible affecté à l' excédent reporté de fonctionnement (002)	303.145,46 €
○ Déficit d'investissement reporté (001) (résultat de clôture 2011/Investissement)	57.205,99 €

5. Vote des taux d'imposition 2011	D/2012-0013
<i>Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-24-05.00 (M148966783)</i>	<i>Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-013-DE</i>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Fort, après avoir entendu la proposition du budget 2011, considérant que l'équilibre de ce dernier ne nécessite pas une augmentation de la fiscalité, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de l'année 2011 :**

Type de taxe	Taux 2011	TAUX VOTÉ / 2012
Taxe d'habitation	14,14 %	14,14 %
Taxe foncière sur bâti	17,97 %	17,97 %
Taxe foncière sur non bâti	54,17 %	54,17 %

6. Adoption de la répartition de l'attribution de compensation de la Communauté de communes Plaine de Courance	D/2012-0014
<i>Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-24-05.01 (M148966807)</i>	<i>Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-014-DE</i>

Cette attribution est versée tous les ans par la Communauté de communes Plaine de Courance à ses communes membres ; Alain Fort en rappelle le principe : elle se calcule en soustrayant au montant de la taxe professionnelle (figé à celui de l'année 2000, date du passage à la Taxe professionnelle unique) le montant des charges générées tous les ans par la commune. Ainsi cette somme diminue tous les ans (pour Fors : 26.244,36 € pour 2011, 27.909 € en 2000).

Considérant que :

La mise en place au 01/01/2001 de la TPU décidée par le conseil communautaire du 20 avril 2000 s'est traduite par la mise en place d'une attribution de compensation (A.C) calculée de la façon suivante :

A.C. = produit communal de TP 2000 + compensation part salaire – fiscalité additionnelle (TH, FB, et FNB) perçue par la Communauté de Communes sur le territoire de chacune des communes au cours de l'année 2000.

Il résulte de ces modalités :

- ✓ des attributions positives : versements de la CCPC vers des communes membres ;
- ✓ des attributions négatives : versements des communes membres vers la CCPC.

Le Conseil communautaire en ses séances du 21 novembre 2005 et du 19 juin 2006 a décidé, concernant :

⇒ **Le transport scolaire**

Lorsque les communes vont au-delà de la participation communautaire (35 €) ou lorsqu'elles ont décidé de mettre en place des accompagnateurs scolaires, les coûts supplémentaires supportés par la Communauté de Communes Plaine de Courance seront répercutés aux communes concernées par imputation sur l'attribution de compensation.

Les CLSH

Les coûts liés à l'extension de compétence aux CLSH se répartiront de la façon suivante :

- ✓ 50 % pour la Communauté de communes
- ✓ 50 % pour les communes membres
 - dont 25 % à charge des 5 communes qui accueillent ou accueilleront un centre de loisirs (Beauvoir sur Niort, Fors, Granzay-Gript, Prahecq et St Symphorien) au prorata du nombre de jours d'ouverture,
 - et 25 % répartis sur l'ensemble des 15 communes au prorata du nombre d'enfants susceptibles de fréquenter un centre de loisirs (âgés de 3 à 12 ans),

les participations respectives des communes s'imputant sur les attributions de compensation.

Par ailleurs, le Conseil communautaire dans le cadre du passage de la semaine scolaire à "4 jours" a délibéré pour que les ATSEM et agents d'entretien qui intervenaient au sein des écoles le mercredi puissent être mis à disposition des communes qui organisent des garderies. Le coût de ces agents est supporté par la CCPC dans la limite des heures qu'ils effectuaient pour le compte de la CCPC le mercredi.

Ces coûts sont supportés directement par la CCPC dès lors qu'il s'agit d'agents titulaires. Pour ce qui concerne les agents contractuels (qui ne peuvent pas faire l'objet d'une mise à disposition), ils sont employés et rémunérés directement par la commune concernée, la CCPC procédant à un remboursement.

Deux communes sont dans ce cas Beauvoir sur Niort et Fors.

En application de ces décisions, la commission d'évaluation des charges s'est réunie le 13 février 2012 à 17 h et propose pour l'année 2012 les attributions de compensation et modalités suivantes (sachant que la semaine supplémentaire d'ouverture d'un CLSH à Fors en août a été répartie pour la 1ère part entre les cinq communes siège d'un CLSH) :

- montant inférieur ou égal à 2 000 € : 1 versement unique en début d'année
- montant supérieur à 2 000 € et inférieur ou égal à 7 500 € : 2 versements, par moitié en début et en milieu d'année
- montant supérieur à 7 500 € : versements mensuels par douzième

COMMUNES	A.C. versée PAR la CCPC EN 2012	Modalités de versement
BEAUVOIR SUR NIORT	68 373,07 €	11 mensualités de 5 697,00 € + 1 mensualité 5 706,07 €
FORS	22 862,70 €	11 mensualités de 1 905,00 € + 1 mensualité de 1 907,70 €
GRANZAY-GRIPT	473 996,99 €	11 mensualités de 39 499,00 € + 1 mensualité de 39 507,99 €
MARIGNY	10 347,63 €	11 mensualités de 862,00 € + 1 mensualité de 8 65,63 €
PRAHECQ	601 141,96 €	11 mensualités de 50 095,00 € + 1 mensualité de 50 096,96 €
PRISSE LA CHARRIERE	28 907,39 €	11 mensualités de 2 408,00 € + 1 mensualité de 2 419,39 €
ST SYMPHORIEN	76 111,06 €	11 mensualités de 6 342,00 € + 1 mensualité de 6 349,06 €

COMMUNES	A.C. versée À la CCPC en 2012	Modalités de versement
BELLEVILLE	4 057,24 €	2 versements de 2 028,62 €
BOISSEROLLES	2 209,65 €	1 versement de 1 104,82 € + 1 versement de 1 104,83 €
BRULAIN	11 016,90 €	11 mensualités de 918,00 € + 1 mensualité de 918,90 €
LA FOYE MONJAULT	14 769,41 €	11 mensualités de 1 230,00 € + 1 mensualité de 1 239,41 €
JUSCORPS	3 144,73 €	1 versement de 1 572,36 € + 1 versement de 1 572,37 €
ST ETIENNE LA CIGOGNE	3 429,89 €	1 versement de 1 714,94 € + 1 versement de 1 714,95 €
ST MARTIN DE BERNEGOUE	20 279,47 €	11 mensualités de 1 689,00 € + 1 mensualité de 1 700,47 €
ST ROMANS DES CHAMPS	3 689,86 €	2 versements de 1 844,93 €

Après délibération, à l'unanimité moins une abstention, **le conseil municipal accepte ces propositions** et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires aux opérations qui concernent la commune de Fors.

7.	Vote du budget primitif 2011 de la commune	D/2012-0015
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-29-02.00 (M148966938)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-015-DE

Le conseil municipal arrête le budget primitif de l'exercice 2012 comme suit:

BUDGET PRIMITIF 2012 - Section de fonctionnement			
Dépenses votées		Recettes votées	
011 – Charges à caractère général	336.650,00	013 – Atténuation de charges	20.000,00
012 – Charges de personnel	428.300,00	70 – Produits des services du domaine	78.450,00
014 – Atténuation de produits		73 – Impôts et taxes	500.862,70
65 – Charges de gestion courante	89.950,00	74 – Dotations et participations	335.550,00
66 – Charges financières	41.350,00	75 – Autres produits de gestion courante	25.900,00
67 – Charges exceptionnelles	3.163,00	76 – Produits financiers	30,00
022 – Dépenses imprévues	438,16	77 – Produits exceptionnels	5.000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	899.851,16 €	TOTAL RECETTES REELLES	965.792,70 €
042 – Dotation aux amortissements et prov.	5.087,00	72 – travaux en régie	20.000,00
023 – Virement à la section d'investissement.	384.000,00	002 – Excédents antérieurs reportés	303.145,46
TOTAL	1.288.938,16 €	TOTAL	1.288.938,16 €

BUDGET PRIMITIF 2011 - Section d'investissement				
Dépenses votées		R.A.R	Recettes votées	
001 – déficit investissement 2010	57.205,99		001 – excédent investissement reporté	
16 - Opérations financières	107.277,00	1.490,00	10 – Dotations, fonds divers & réserves	209.695,99
- remboursement emprunts	107.277		(dont 1068 – Affectation 2011)	129.695,99
- Dépôts et cautionnements		1.490	13 – Subventions d'investissement	61.200,00
Dépenses d'équipement			Reste à réaliser	16.000,00
⇒ Opérations ci-après :	538.500,00	87.000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	135.490,00
Réparations/aménagement bâtiments	189.000	22.000	Dont emprunt	134.000,00
Travaux de voirie	73.500	20.800	Dont dépôts et cautionnements	1.490,00
Extension des réseaux		4.000		
Achat et réparation de matériel	29.000	3.200		
Frais d'études aménagements projetés		12.000		
Achat de terrains	30.000			
Aménagement du centre bourg	217.000	25.000		
- Opérations d'ordre	35.600,00		- Opérations d'ordre	404.687,00
040- charges transférées (2313)	20.000		021 – virement section fonctionnement	384.000,00
041 – Opérations patrimoniales (2315)	15.600		040 – amortissement frais d'études (28031)	5.087,00
TOTAL	738.582,99 €	88.490,0 €	041 – opérations patrimoniales	15.600,00
TOTAL GENERAL	827.072,99 €		TOTAL GENERAL	827.072,99 €

Le budget est voté : - par chapitre, pour la section de fonctionnement,
- par opération pour la section d'investissement.

8.	Adoption du compte de gestion 2011 du Centre comm^{al} d'action sociale	D/2012-016
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-29-16.02 (M148966939)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-016-DE

Les membres du conseil, sous la présidence de Madame Dominique Pougard, **délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2011** dressé par Madame Laurence Duchein, comptable et receveur de Prahecq, **déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Mme Duchein**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, maire de la commune et président du CCAS, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adoptent à l'unanimité.**

9.	Adoption du compte administratif 2011 du Centre comm^{al} d'action sociale	D/2012-017
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-29-16.01 (M148966943)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-017-DE

Les membres du conseil, sous la présidence de Madame Dominique Pougard, **délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011** dressé par Monsieur Alain Fort, maire et président du CCAS ; considérant que Monsieur Alain Fort, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011 les finances du Centre communale d'action sociale **approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011 tel qu'il est présenté :**

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2011 - Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – déficit antérieur reporté		002 – excédent antérieur reporté	333,97
65 – Charges de gestion courante	1.753,00 €	70 – Concessions cimetièrè	1.950,00
<i>Dont 656 - secours</i>	<i>493,00</i>	74 – Subvention commune de Fors	
<i>Dont 6574 - subventions</i>	<i>1.260,00</i>	77 – Produits exceptionnels (Don)	60,00
TOTAL	1.753,00 €	TOTAL	2.343,97 €

Excédent global cumulé au 31 décembre 2011, affecté à l'**excédent reporté de fonctionnement (002)..... 590,97 €**

10.	Vote du Budget primitif 2012 du Centre communal d'action sociale	D/2012-018
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-29-16.00 (M148966934)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-018-DE

Les membres du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire et président du CCAS **arrêtent le budget primitif de l'exercice 2012 tel qu'il suit :**

BUDGET PRIMITIF CCAS 2012 - Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – déficit antérieur reporté		002 – excédent antérieur reporté	590,97 €
65 – Charges de gestion courante	2.840,97 €	70 – Concessions cimetièrè	450,00
<i>6561 - secours en argent</i>	<i>440,97</i>		
<i>6562 - Aides</i>	<i>1.000,00</i>		
<i>6574 - subventions</i>	<i>1.400,00</i>	74 – Subvention commune de Fors	1.800,00
TOTAL	2.840,97 €	TOTAL	2.840,97 €

Pour ce qui concerne les subventions attribuées par le CCAS à des associations ou autres organismes, Alain Fort tient à apporter les précisions suivantes :

Le 1^{er} alinéa de l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles offre aux CCAS la possibilité de procéder à des interventions « sous forme de prestations remboursables ou non remboursables », dans le cadre de leur action générale de prévention et de développement social, qui peuvent prendre la forme d'un subventionnement au profit des associations ayant un objet social.

11.	Service intérim du CdG de la FPT 79 -baisse de la participation aux frais de gestion des intérimaires : Signature d'un avenant à la convention	D/2012-019
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-38-20.00 (M148967251)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-019-DE

Monsieur le maire informe l'assemblée que **par délibération en date du 08/10/2002, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres** et la signature de la convention correspondante.

Il précise que, dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités. Il informe le Conseil municipal, que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2011 a décidé de baisser de 10%, au 1er janvier 2012, le taux de facturation qui passera de 4,5% à 4% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition ; il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, connaissance prise de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2012, la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

12.	Entretien annuel des installations d'extraction d'air de cuisine au restaurant scolaire et à la salle polyvalente	D/2012-020
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-38-20.01 (M148967253)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-20-DE

Monsieur le maire informe l'assemblée que le nettoyage de ces installations doit normalement se faire une fois par an ; le restaurant scolaire et la salle polyvalente sont équipés de hotte. Un devis pour un nettoyage avec entretien annuel a été demandé à 3 entreprises régionales :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	LIEU	PRIX HT	TVA	PRIX TTC
Laboratoire SUBLIMM 79 - NIORT	Contrat annuel, tacite reconduction 1 intervention par an Nettoyage, dégraissage et désinfection	Restaurant scolaire et salle polyvalente	457,50 €	89,67 €	547,17 €
HOTTE SECURITÉ 79 - CHAURAY	Intervention unitaire Nettoyage, dégraissage et désinfection	Restaurant scolaire et salle polyvalente	600,00 €	117,60 €	717,60 €
AVIPUR 17 - AYTRÉ	Contrat annuel, tacite reconduction 1 intervention par an Nettoyage, dégraissage et désinfection	Restaurant scolaire et salle polyvalente	595,00 €	116,62 €	711,62 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil décident de retenir le Laboratoire Sublimm à Niort, pour un contrat annuel de 547,17 € TTC.**

Cet entretien devra se faire en fin d'été, après le CLSH.

13.	Représentants à la Commission Ressources humaines	D/2012-021
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-38-21.00 (M148967254)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-021-DE

Une des préconisations de l'audit du personnel, réalisé en 2010 et 2011, était la mise en place d'un règlement intérieur actualisé. Alain Fort et Stéphanie Delgutte ont déjà travaillé sur le sujet, sur la base d'un règlement intérieur type fourni par le Centre de Gestion de la FPT 79. Ce document doit être validé par le personnel. Pour ce faire, il convient de mettre en place un comité de pilotage composé d'un nombre égal de représentants du personnel et d'élus.

Alain Fort demande la constitution d'une *Commission Ressources humaines*, composée de quatre élus et quatre représentants du personnel, soit un représentant de chaque pôle : *technique, administratif, Animation, Périscolaire*.

Sur proposition d'Alain Fort, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil nomment leurs représentants à cette commission : Stéphanie Delgutte, Dominique Pougard, Renaud Pouget et Patrice Barbot.

La validation du règlement intérieur devra se faire avant la fin juin prochain ; Alain Fort informera les membres du personnel afin qu'ils désignent rapidement leurs propres représentants.

QUESTIONS DIVERSES

14.	Saison culturelle 2012	D/2012-022
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-38-21.01 (M148967255)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-022-DE

Après une première année satisfaisante, Stéphanie Delgutte informe l'assemblée du souhait de la commission de reconduire la saison culturelle.

La Commission Animation, en partenariat avec Marie-Jeanne Bigrel, bibliothécaire de Fors, a retenu les spectacles suivants :

⇒ Une exposition de peinture, les 2 et 3 juin 2012, pendant le week-end « Fors en Fête »

G. Milon, aquarelliste de Prahecq

⇒ Chants d'Europe de l'Est à l'église de Fors, le vendredi 15 juin 2012

Chorale Babouchka de Rouillé

⇒ Représentation théâtrale « Rien que du vent », le vendredi 12 octobre 2012

Théâtre de la Chaloupe

⇒ Spectacle de Noël « Roule ta note », le mercredi 5 décembre 2012

Compagnie Croque-notes

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **les membres du conseil valident les propositions de la Commission Animation pour la saison culturelle 2012.**

15.	Partenariat avec la SEP pour la course « La Forsitaine » samedi 12 mai 2012	D/2012-023
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-02-23T15-38-21.02 (M148967257)		Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120221-FORS-2012-023-DE

Stéphanie Delgutte fait part à l'assemblée d'une demande de la section Jog Fors de la SEP qui souhaite de renouveler son partenariat avec la commune pour l'organisation de la course « La Forsitaine ». Les organisateurs demandent une participation financière à la municipalité, cette année pour acheter des vélos électriques et les trophées destinés à récompenser les enfants.

Elle rappelle que cette course a maintenant un retentissement certain qui dépasse le plan local (l'an passé 229 coureurs, 90 randonneurs et 140 enfants y ont participé) ; de plus le nombre des licenciés de cette section est passé à 62.

Compte tenu de ces éléments, la commission propose de renouveler le partenariat mis en place depuis plusieurs années et d'augmenter la participation financière (550 € en 2011) pour un total de 600 €:

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil valident les propositions de la Commission Animation et **décident d'accorder une aide financière d'un montant total de 600 € à la section Jog Fors de la SEP, pour l'organisation de la course « La Forsitaine 2012».**

Par ailleurs, il sera répondu négativement à la demande des organisateurs de fermer la Grand-rue à la circulation pendant la durée de la course, soit la journée du 12 mai ; en effet, l'accès aux commerces ne peut être empêché toute une journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 21 février 2012 est levée à 23 h 30

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 21 février 2012

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D/2012-010	7.1.	Finances locales : Décisions budgétaires	Adoption du compte de gestion 2011 de la commune	1
D/2012-011	7.1.	Décisions budgétaires	Adoption du compte administratif 2011 de la commune	1-2
D/2012-012	7.1.	Décisions budgétaires	Affectation du résultat d'exploitation 2011	2
D/2012-013	7.2.	Fiscalité	Vote des taux d'imposition 2012	3
D/2012-014	5.7.	Institutions et vie politique : Intercommunalité	Adoption de la répartition de l'attribution de compensation 2012 de la Communauté de communes Plaine de Courance	3-4
D/2012-015	7.1.	Décisions budgétaires	Vote du budget primitif 2012 de la commune	5
D/2012-016	7.1.	Décisions budgétaires	Adoption du compte de gestion 2011 du CCAS	6
D/2012-017	7.1.	Décisions budgétaires	Adoption du compte administratif 2011 du CCAS	6
D/2012-018	7.1.	Décisions budgétaires	Vote du budget primitif 2012 du CCAS	6
D/2012-019	8.6.	Emploi, formation professionnelle	Centre de gestion 79 : Signature de l'avenant N° 1 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires fixant à 4 % la participation aux frais de gestion à compter du 1^{er} janvier 2012	7
D/2012-020	1.1.	Commande publique : Marchés publics	Entretien annuel des installations d'extraction d'air (restau scolaire et salle poly) : Laboratoire Sublimm (Niort) pour 547,17 €/an TTC	7
D/2012-021	4.1.	Fonction publique : Personnel titulaire et stagiaire	Mise en place d'une commission ressources humaines (4 élus + 4 représentants du personnel) pour la validation du règlement intérieur	8
D/2012-022	8.9.	Culture	Validation de la Saison culturelle 2012	8
D/2012-023	7.5.	Finances locales : subventions	Organisation de la course « La Forsitaine 2012 » : Participation financière de la commune à hauteur de 600 €	8-9

Emargements des membres du conseil municipal du 21 février 2012	
Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Dominique POUGNARD, adjointe
Stéphane BONNIN, adjoint	Rémy GUIOCHON, adjoint
Patrice BARBOT	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU	Hervé SABOURIN
Fabrice BRAULT	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU	Max LAURENT
Bruno MARCHAND	Renaud POUGET
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER	Joëlle VIAUD absente excusée
